

Aulnay-sous-Bois, le 5 mai 2022

Monsieur Youssouf SIBY
Conseiller municipal
Conseiller territorial
Président du groupe des élu-e-s
PS, PCF et citoyen-ne-s

Monsieur le conseiller municipal,

C'est avec beaucoup d'intérêt que j'ai pris connaissance de votre courrier à propos du budget de l'ACSA. Celui-ci comprend de nombreuses erreurs et approximations qui me paraissent importantes de corriger.

Tout d'abord, vous écrivez « En 2012, le budget global était de 3 798 000€. En 2022, il n'est plus que de 2 560 175€. »

Visiblement, vous confondez budget et subvention. Le montant de la subvention de la ville pour l'année 2022 allouée à l'association s'élève à 2 398 869€, comme indiqué dans la délibération n°19 que vous avez votée lors du conseil municipal du 12 avril 2022. Le budget primitif de l'ACSA pour 2022 est lui de 3 236 226€. Très loin donc des chiffres anxiogènes que vous évoquez.

Ensuite, vous écrivez « vous n'avez accordé que 39 000€ pour chacune des structures. » Il s'agit là de la somme minimum garantie hors subventions. Vous n'êtes pas sans savoir qu'en cette période difficile, nous devons tous fournir des efforts, j'ai ainsi demandé aux équipes de l'ACSA d'aller à la recherche de subventions. Le budget par équipement devrait donc en réalité se situer entre 70 000 et 90 000€, soit un niveau permettant le déploiement de la totalité des services rendus à la population.

Vous ajoutez, par ailleurs, que « les directeurs des structures devront revoir à la baisse certains services comme le nombre de permanences juridiques puisqu'il n'y a plus que 10 000€ pour les 4 structures ». Encore une fois, cela est parfaitement faux. Cette somme correspond à la subvention du « contrat unique » allouée par les services de l'état. L'ACSA complète ce montant sur ses fonds propres afin de maintenir ce service indispensable pour les habitants qui fréquentent les centres sociaux. Il s'agit d'une volonté forte du Président et du Conseil d'administration.

Enfin, vous indiquez, à tort une fois de plus « il y aura moins de formations linguistiques car le budget de 14 000€ est insuffisant ». Cette somme correspond au montant que l'ACSA dépense pour inscrire les apprenants aux examens de fin d'année auprès du GRETA ! Le budget de la

formation linguistique, hors masse salariale, est de 42 600€. Une fois encore nous sommes bien loin des chiffres que vous évoquez dans votre courrier.

D'ailleurs, il me semble utile de vous indiquer que contrairement à ce que vous dites, il n'y a pas moins de formations linguistiques, bien au contraire ! Les équipes de formateurs linguistiques se sont renforcées, passant de 4 à 6 professionnels, auparavant 120 apprenants étaient accueillis, ils sont désormais 265. Voilà le travail effectué par nos équipes que je tiens à saluer et féliciter.

Malheureusement, vos sources ne sont pas fiables et vos chiffres ne sont pas les bons. Vos approximations et erreurs jettent le discrédit sur le travail fourni par la direction générale et tous les employés de l'ACSA qui sont particulièrement engagés auprès des plus fragiles et mobilisés pour offrir à la population un service de qualité.

Monsieur Siby, vous connaissez mon engagement depuis de nombreuses années, vous auriez parfaitement pu m'appeler afin d'éclaircir les points que vous avez abordés, cela vous aurait permis d'éviter de tenir des propos fallacieux.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le conseiller municipal, l'expression de mes salutations les meilleures.



Alain RAMADIER
Président de l'ACSA

